



# Assemblée générale

Soixante-troisième session

**93<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 30 juin 2009, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. d'Escoto Brockmann ..... (Nicaragua)

*En l'absence du Président, M. Yáñez-Barnuevo (Espagne), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

## Rapports de la Cinquième Commission

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 116, 118, 121, 132 à 136, 138 à 149, 157 et 117 de l'ordre du jour.

Je demande au Rapporteur de la Cinquième Commission, M. Patrick Chuasoto, de bien vouloir présenter les rapports de la Cinquième Commission en une seule intervention.

**M. Chuasoto** (Philippines), Rapporteur de la Cinquième Commission (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur aujourd'hui de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission qui contiennent des recommandations sur les questions sur lesquelles l'Assemblée devait se prononcer au cours de la deuxième partie de la reprise de sa soixante-troisième session.

Au cours de la deuxième partie de la reprise de session, qui a eu lieu du 11 mai au 25 juin 2009, la Cinquième Commission a tenu 15 séances plénières et de multiples séances de consultations et de consultations officieuses. Conformément à la

résolution 49/233 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994, la deuxième partie de la reprise de session de la Cinquième Commission a porté essentiellement sur l'examen des questions liées au financement des missions de maintien de la paix des Nations Unies et des questions connexes. La Commission a examiné le financement de 18 missions de maintien de la paix, ainsi que des questions connexes et autres.

Au titre du point subsidiaire b), « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies », du point 116 de l'ordre du jour, intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/63/637/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans vote.

En ce qui concerne le point 118 de l'ordre du jour, intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/63/648/Add.6, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité », que la Commission a adopté sans vote.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



En ce qui concerne le point 121 de l'ordre du jour, intitulé « Plan des conférences », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/63/638/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution intitulé « Présentation à temps des documents », que la Commission a adopté sans vote.

Dans son rapport publié sous la cote A/63/894, relatif au point 132 de l'ordre du jour, intitulé « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies », la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter trois projets de résolution et un projet de décision présenté oralement, à savoir le projet de résolution I, intitulé « Montants à rembourser aux pays qui fournissent des contingents »; le projet de résolution II, intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) »; le projet de résolution III, intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix »; et le projet de décision présenté oralement et intitulé « Missions de maintien de la paix terminées ». Tous ces projets ont été adoptés sans vote.

En ce qui concerne les projets de proposition relatifs au financement des opérations de maintien de la paix, j'informe l'Assemblée générale qu'à l'exception du projet de résolution portant sur l'alinéa b) du point 144 de l'ordre du jour, intitulé « Force intérimaire des Nations Unies au Liban », la Cinquième Commission a adopté tous les projets de proposition sans vote.

Les rapports de la Cinquième Commission sont présentés au titre des points suivants de l'ordre du jour : 133, intitulé « Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi »; 134, intitulé « Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire »; 135, intitulé « Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre »; 136, intitulé « Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo »; 138, intitulé, « Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste »; 139, intitulé, « Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée »; 140, intitulé « Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie »; 141, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti »; 142, intitulé « Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo »;

143, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria »; 144, intitulé « Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient », y compris l'alinéa a), intitulé « Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement »; 145, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone »; 146, intitulé, « Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan »; 147, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental »; 148, intitulé « Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour »; 149, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad »; et 157, intitulé « Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de Sécurité. »

En ce qui concerne l'alinéa b) du point 144 de l'ordre du jour, intitulé « Force intérimaire des Nations Unies au Liban », le rapport de la Cinquième Commission est publié sous la cote A/63/905. La Commission a décidé de conserver le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 15 du dispositif en un seul vote enregistré avec 74 voix pour, 5 voix contre et 45 abstentions. Au paragraphe 12 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution dans son ensemble, qui a été adopté par la Commission par vote enregistré, par 125 voix pour, 2 voix contre et aucune abstention.

Au titre du point 117 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est renvoyé à une date ultérieure », que la Commission a également adopté sans le mettre aux voix, et dont l'Assemblée est saisie au paragraphe 5 du document A/63/649/Add.2.

Avant de terminer, je voudrais encore une fois remercier les délégations de leur esprit de coopération et de souplesse dans la conduite des négociations complexes pendant cette deuxième partie très ardue de la reprise de session. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Gábor Bródi, Président de la Cinquième Commission, pour sa direction avisée de la Commission. Je souhaite également remercier mes collègues du Bureau, l'Ambassadeur Mohamed Yousif Ibrahim Abdelmannan, M. Olivio Fermin et M. Henric Rasbrant, de leur coopération et de leur attitude

cordiale, qui ont fini par rendre supportable ce travail ardu.

En notre nom à tous, je tiens également à exprimer la profonde gratitude de la Commission à tous les représentants du Secrétariat qui ont travaillé dur avec nous pendant ces longues et pénibles négociations, en particulier ceux responsables des questions relatives au financement des opérations de maintien de la paix. Je souhaite également rendre un hommage particulier au secrétariat de la Cinquième Commission pour les efforts inlassables qu'il a déployés au service de la Commission pendant cette longue session. Je voudrais saluer comme il convient M. Movses Abelian, chef par intérim du secrétariat de la Cinquième Commission, M. Wiryanto Sumitro, son adjoint très compétent et dévoué, M<sup>me</sup> Katherine Durnin, M. Paul Dysenchuk, M. Marc Latrique et M<sup>me</sup> Ana Burgi.

Enfin, Je voudrais aussi remercier M<sup>me</sup> Susan McLurg, Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dont la coopération pendant cette période difficile a été grandement appréciée par le Bureau. J'adresse également mes chaleureux remerciements et mes meilleurs vœux à tous les autres responsables avec lesquels j'ai eu le privilège et l'honneur de travailler pendant cette reprise de la session historique.

Je voudrais terminer ma déclaration en citant un proverbe chinois qui nous propose quelques paroles de sagesse pour guider la Commission dans son travail futur : En s'accrochant à son butin, on est perdant; en en concédant une partie, chacun devient gagnant. Je souhaite de bonnes vacances d'été à tous les membres.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je remercie le rapporteur de la Cinquième Commission pour sa déclaration.

Si aucune proposition n'est présentée au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas examiner les rapports dont elle est saisie aujourd'hui.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote ou de position. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la

Commission et sont reprises dans les documents officiels pertinents. Puis-je rappeler aux représentants qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations qu'en vertu de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégués doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'en Commission, sauf notification contraire préalable. En d'autres termes, lorsqu'il aura été procédé à un vote enregistré ou séparé, nous procéderons de même. J'espère également que nous allons adopter sans les mettre aux voix les recommandations qui ont été adoptées sans être mises aux voix à la Cinquième Commission.

#### **Point 116 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes**

##### **Rapport de la Cinquième Commission** (A/63/637/Add.1)

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 63/246 B).

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 116 de l'ordre du jour.

**Point 118 de l'ordre du jour (suite)**

**Budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009**

**Rapport de la Cinquième Commission**

(A/63/648/Add.6)

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :**  
L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité. » La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 63/283).*

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :**  
L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 118 de l'ordre du jour.

**Point 121 de l'ordre du jour (suite)**

**Plan des conférences**

**Rapport de la Cinquième Commission**

(A/63/638/Add.1)

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :**  
L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Présentation à temps des documents ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 63/284).*

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :**  
L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 121 de l'ordre du jour.

**Point 132 de l'ordre du jour**

**Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Rapport de la Cinquième Commission**

(A/63/894)

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :**  
L'Assemblée est saisie de trois projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 14 de son rapport et d'un projet de décision recommandé par la Commission au paragraphe 15 de ce même rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I à III et sur le projet de décision.

Le projet de résolution I est intitulé « Montants à rembourser aux pays qui fournissent des contingents ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution I sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution I est adopté (résolution 63/285).*

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :**  
Le projet de résolution II est intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution II sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution II est adopté (résolution 63/286).*

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :**  
Le projet de résolution III est intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution III sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution III est adopté (résolution 63/287).*

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :**  
Le projet de décision est intitulé « Missions de maintien de la paix terminées ». La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :**  
L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 132 de l'ordre du jour.

**Point 133 de l'ordre du jour****Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi****Rapport de la Cinquième Commission**

(A/63/895)

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 63/288).

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 133 de l'ordre du jour.

**Point 134 de l'ordre du jour****Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire****Rapport de la Cinquième Commission**

(A/63/896)

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 63/289).

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 134 de l'ordre du jour.

**Point 135 de l'ordre du jour****Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre****Rapport de la Cinquième Commission**

(A/63/897)

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution

recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 63/290).

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 135 de l'ordre du jour.

**Point 136 de l'ordre du jour****Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo****Rapport de la Cinquième Commission**

(A/63/898)

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 63/291).

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 136 de l'ordre du jour.

**Point 138 de l'ordre du jour****Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste****Rapport de la Cinquième Commission**

(A/63/899)

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 63/292).

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 138 de l'ordre du jour.

**Point 139 de l'ordre du jour** (*suite*)

**Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée**

**Rapport de la Cinquième Commission**  
(A/63/646/Add.2)

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 63/257B).

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 139 de l'ordre du jour.

**Point 140 de l'ordre du jour**

**Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie**

**Rapport de la Cinquième Commission**  
(A/63/900)

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 63/293).

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 140 de l'ordre du jour.

**Point 141 de l'ordre du jour**

**Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti**

**Rapport de la Cinquième Commission**  
(A/63/901)

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 63/294).

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 141 de l'ordre du jour.

**Point 142 de l'ordre du jour**

**Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo**

**Rapport de la Cinquième Commission**  
(A/63/902)

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 63/295).

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie, qui souhaite prendre la parole au titre des explications de position suite à l'adoption de la résolution 63/295.

**M. Starčević** (Serbie) (*parle en anglais*) : Je voudrais faire part de la satisfaction de la Serbie en ce qui concerne la création de trois postes pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, comme le stipule le paragraphe 11 de la résolution 63/295. Ces postes visent à assurer la coordination et la coopération entre la Mission d'administration intérimaire des

Nations Unies au Kosovo et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), conformément au mandat créé par le Conseil de sécurité et, en particulier, dans le cadre défini par la position de neutralité énoncée dans la résolution 1244 (1999) du Conseil.

Je tiens à signaler que la création de ces trois postes comblera les lacunes en matière de coordination et de coopération entre les deux Missions, étant donné que le rapport du Secrétaire général (A/63/803) ne proposait pas de mécanisme adéquat, de recrutement et de financement spécifiques, et ne faisait référence à cette question qu'en termes abstraits. Nous attendons donc des postes nouvellement créés qu'ils aient un rôle bien défini, en particulier en ce qui concerne la coordination entre les trois fonctions principales d'EULEX ; police, justice et douanes.

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :** L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 142 de l'ordre du jour.

#### **Point 143 de l'ordre du jour**

##### **Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria**

###### **Rapport de la Cinquième Commission (A/63/903)**

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :** L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 63/296).*

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :** L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de son point 143 de l'ordre du jour.

#### **Point 144 de l'ordre du jour**

##### **Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient**

###### **a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant**

###### **Rapport de la Cinquième Commission (A/63/904)**

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :** L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 63/297).*

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :** L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 144 a) de l'ordre du jour.

###### **b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban**

###### **Rapport de la Cinquième Commission (A/63/905)**

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :** L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 12 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban ». Un vote séparé a été demandé sur le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 19 du projet de résolution. Y a-t-il des objections à cette demande? Il n'y en a pas.

Je vais maintenant mettre aux voix le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 19 du projet de résolution, sur lesquels un vote séparé a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Chili, Chine, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, Équateur, Érythrée, Fédération de Russie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Malaisie,

Maldives, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Singapour, Tadjikistan, Thaïlande, Tunisie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Israël, Nouvelle-Zélande, Trinité-et-Tobago

*S'abstiennent :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Chypre, Croatie, Danemark, El Salvador, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guinée équatoriale, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine

*Par 75 voix contre 6, avec 46 abstentions, le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 19 sont maintenus.*

[Les délégations de la Colombie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.]

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) :

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution pris dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire,

Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guyana, Haïti, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique, Israël

*S'abstiennent :*

Néant

*Par 134 voix contre 2, le projet de résolution pris dans son ensemble est adopté* (résolution 63/298).

[Les délégations de la Colombie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la République-Unie de Tanzanie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.]

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) :

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent faire une déclaration au titre des explications de vote sur la résolution que nous venons d'adopter.

**M. Ali** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : S'étant ralliée au consensus sur la résolution 63/297 sur le financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant, ma

délégation a voté pour la résolution 63/298 sur le financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, et ce, en vertu du principe souvent réaffirmé que la responsabilité de financer cette force devrait incomber à Israël, puissance occupante et cause de la création de la Mission. Ce principe est conforme aux principes généraux consacrés par la résolution 1874 (S-IV), adoptée le 27 juin 1963 à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

**M<sup>me</sup> Eilon Shahar** (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord indiquer qu'Israël appuie pleinement la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui participe à la tâche essentielle de mettre en œuvre la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité dans un effort de stabilisation de notre région.

Cependant, je voudrais réaffirmer la position ferme d'Israël concernant la résolution 63/298, étant donné qu'elle manque de l'impartialité nécessaire et qu'elle est sans précédent. Malheureusement, cette résolution constitue une manœuvre politique de la part de certains États Membres, qui se répète tous les ans. Chaque année, certains États Membres continuent d'encourager un ordre du jour politique haineux visant à faire clairement peser sur Israël la responsabilité et le coût du malheureux accident qui s'est produit à Cana, au Liban. Cette manipulation diplomatique a lieu tandis que le monde observe le réarmement d'une organisation terroriste, le Hezbollah, qui a été à l'origine des conflits au Liban dans les années 90 et en 2006.

Même en décembre et janvier derniers, Israël a été attaqué par des roquettes en provenance du Liban. Ces attaques qui, soit dit en passant, visaient des civils, constituent une violation flagrante de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et menacent la stabilité et la sécurité du peuple israélien et de l'ensemble de la région. D'autres roquettes non lancées ont été découvertes dans le sud du Liban également.

Le territoire libanais continue aussi de voir le Hezbollah se livrer à la contrebande et se doter d'une infrastructure terroriste mortelle et sophistiquée qui s'infiltré dans la population civile et près des locaux de l'ONU. Les États Membres qui sont d'accord sur ces points doivent rester fermes face à ceux qui encouragent et aident activement le terrorisme et qui cherchent à détourner de son sens cette résolution et à l'utiliser dans le but de promouvoir leurs objectifs politiques.

Israël souhaite rappeler aux membres réunis aujourd'hui que les projets de résolution de la Cinquième Commission devraient être de caractère technique. Dans l'intérêt de la paix et du maintien de la paix dans notre région, la Cinquième Commission et l'Assemblée générale doivent rejeter cette sorte de politisation, qui ne fait que saper les questions administratives et budgétaires relatives au maintien de la paix par l'ONU, que nous examinons ici aujourd'hui.

**M<sup>me</sup> Ziade** (Liban) (*parle en arabe*) : Notre délégation a expliqué sa position à la Cinquième Commission sur le projet de résolution concernant la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Nous ne souhaitons pas reprendre la parole, mais nous nous voyons obligés de le faire afin de clarifier un certain nombre de points.

Notre délégation réaffirme que le Gouvernement libanais défend et appuie pleinement les activités menées par la FINUL en coopération avec l'armée libanaise dans le sud du Liban, afin d'éviter toute possibilité d'attaques israéliennes répétées et accrues contre le Liban.

S'agissant du financement de la FINUL, notre délégation estime que le principe de responsabilité collective pour le coût des opérations de maintien de la paix ne contredit nullement le principe général du droit international concernant la responsabilité de chaque État pour ses méfaits dans les affaires internationales. Les événements qui ont eu lieu à Cana en 1996 constituent sans aucun doute un méfait de cet ordre perpétré par Israël, et la communauté internationale doit l'en tenir pleinement responsable. Cela inclut une indemnisation pour les dégâts matériels causés par de telles activités. Aujourd'hui, Israël ne s'est pas encore conformé aux 16 résolutions de l'Assemblée générale qui le somment de payer l'indemnisation qu'il doit, suite au bombardement des locaux de l'ONU à Cana, en 1996.

La FINUL joue, certes, un rôle important dans le sud du Liban, mais jusqu'ici elle a toujours été incapable de s'acquitter pleinement de ses tâches à cause des violations quotidiennes et incessantes par Israël de l'espace aérien libanais, comme l'a exposé en détail le Secrétaire général dans ses rapports sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Israël persiste aussi à occuper la partie septentrionale du village de Ghajar, malgré la clarté de la résolution 1701 (2006) et malgré toutes les

résolutions et tous les rapports internationaux relatifs à cette question.

Notre délégation n'a jamais voulu politiser les projets de résolution de nature financière examinés par la Cinquième Commission, et n'a jamais été celle qui souhaitait politiser ce sujet. Notre délégation traite de questions concernant le Dialogue national sur la réconciliation en cours au Liban. La délégation responsable de cette politisation est celle qui tente de s'ingérer dans nos affaires intérieures. La résolution que nous venons d'adopter vise à fournir un appui financier et administratif pour permettre à la FINUL de mener à bien ses activités, ce qui constitue l'une des priorités du Gouvernement libanais.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 144 b) de l'ordre du jour.

#### **Point 145 de l'ordre du jour**

##### **Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone**

###### **Rapport de la Cinquième Commission** (A/63/906)

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 63/299).

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 145 de l'ordre du jour.

#### **Point 146 de l'ordre du jour** (*suite*)

##### **Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan**

###### **Rapport de la Cinquième Commission** (A/63/787/Add.1)

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant

nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 63/273 B).

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 146 de l'ordre du jour.

#### **Point 147 de l'ordre du jour**

##### **Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental**

###### **Rapport de la Cinquième Commission** (A/63/907)

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 63/300).

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 147 de l'ordre du jour.

#### **Point 148 de l'ordre du jour** (*suite*)

##### **Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour**

###### **Rapport de la Cinquième Commission** (A/63/647/Add.1)

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 63/258 B).

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 148 de l'ordre du jour.

**Point 149 de l'ordre du jour** (*suite*)

**Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad**

**Rapport de la Cinquième Commission**  
(A/63/788/Add.1)

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 63/274 B).

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 149 de l'ordre du jour.

**Point 157 de l'ordre du jour** (*suite*)

**Financement des activités qui découlent de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité**

**Rapport de la Cinquième Commission**  
(A/63/789/Add.1)

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 63/275 B).

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 157 de l'ordre du jour.

**Point 117 de l'ordre du jour** (*suite*)

**Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de la Cinquième Commission**  
(A/63/649/Add.2)

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 5 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure ». La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 117 de l'ordre du jour. L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen de tous les rapports de la Cinquième Commission.

Je vais maintenant suspendre la séance en attendant l'arrivée du Président de la République du Honduras.

*La séance, suspendue à 11 h 45 est reprise à 12 h 45. Le Président assume la présidence.*

**Point 20 de l'ordre du jour** (*suite*)

**La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement**

**Projet de résolution** (A/63/L.74)

**Le Président** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale va d'abord adopter des mesures sur le projet de résolution contenu dans le document A/63/L.74, après quoi nous entendrons une allocution de M. José Manuel Zelaya Rosales, Président de la République du Honduras.

Je donne maintenant la parole au représentant du Honduras, qui présentera le projet de résolution A/63/L.74.

**M. Reina Idiaquez** (Honduras) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée pour présenter le projet de résolution

A/63/L.74 au nom des pays suivants, qui ont parrainé le projet de résolution : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Belize, Brésil, Chili, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, État plurinational de Bolivie, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou, République arabe syrienne, République bolivarienne du Venezuela, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Uruguay. Le projet de résolution a fait l'objet d'un consensus de l'Assemblée, en vue d'une adoption par acclamation.

Plusieurs révisions ont été apportées au texte. Premièrement, un dernier membre de phrase a été ajouté au paragraphe 2 après le mot « pays ». Le membre de phrase suivant doit être inséré : « afin qu'il s'acquitte du mandat pour lequel il a été démocratiquement élu par le peuple hondurien ».

Le paragraphe 3 doit maintenant se lire comme suit :

« Décide de lancer un appel ferme et catégorique à tous les États pour qu'ils ne reconnaissent aucun autre gouvernement que celui dirigé par le Président constitutionnellement élu, M. José Manuel Zelaya Rosales ».

Un nouveau paragraphe 4 sera ajouté, qui se lit comme suit :

« Exprime son ferme appui aux efforts régionaux déployés en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies visant à résoudre la crise politique au Honduras ».

J'espère que l'Assemblée adoptera par acclamation le projet de résolution A/63/L.74, tel qu'oralement amendé.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Il a été demandé au Représentant permanent de la République du Honduras de donner lecture dans son intégralité du texte du projet de résolution sur lequel l'Assemblée générale doit se prononcer.

**M. Reina Idiaquez** (Honduras) (*parle en espagnol*) : N'ayant lu que les amendements initiaux apportés au document, je vais maintenant lire l'ensemble du texte, en y incorporant les modifications que j'ai présentées plus haut. Le projet de résolution est intitulé « La situation au Honduras : effondrement de la démocratie ».

« L'Assemblée générale,

Profondément préoccupée par le coup d'État qui a eu lieu en République du Honduras le 28 juin 2009,

Profondément préoccupée également par les violences commises à l'encontre du personnel diplomatique et des représentants accrédités en République du Honduras, en violation de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961,

Rappelant les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, les règles du droit international et les conventions relatives à la paix et à la sécurité internationales,

Extrêmement préoccupée par la rupture de l'ordre constitutionnel et démocratique, qui a mis en péril la sécurité, la démocratie et l'état de droit, compromettant ainsi la sécurité des citoyens honduriens et étrangers,

Condamne le coup d'État en République du Honduras, rompant l'ordre démocratique et constitutionnel de ce pays et mettant fin à l'exercice légitime du pouvoir en renversant son président démocratiquement élu, M. José Manuel Zelaya Rosales;

Exige le rétablissement immédiat et inconditionnel du Gouvernement légitime et constitutionnel dirigé par le Président de la République du Honduras, M. José Manuel Zelaya Rosales, et de l'autorité légalement constituée dans ce pays, afin qu'il s'acquitte du mandat pour lequel il a été démocratiquement élu par le peuple hondurien;

Décide de lancer un appel ferme et catégorique à tous les États pour qu'ils ne reconnaissent aucun autre gouvernement que celui dirigé par le Président constitutionnellement élu, M. José Manuel Zelaya Rosales;

Exprime son ferme appui aux efforts régionaux déployés en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies visant à résoudre la crise politique au Honduras;

Prie le Secrétaire général de la tenir informée en temps voulu de l'évolution de la situation dans le pays. »

Une fois encore, j'espère que l'Assemblée adoptera par acclamation le projet de résolution tel qu'oralement amendé.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur du Honduras d'avoir lu le texte de ce projet de résolution véritablement important et historique.

Des exemplaires des révisions orales apportées au texte vont être distribuées dans la salle de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale va maintenant examiner le projet de résolution A/63/L.74, tel qu'oralement amendé. Étant donné le nombre d'États Membres qui souhaitent procéder rapidement à l'examen de ce point de l'ordre du jour, je voudrais consulter l'Assemblée afin de procéder immédiatement à l'examen du projet de résolution A/63/L.74. À cet égard, puisque le projet de résolution a été distribué ce matin seulement, il faudra déroger à la disposition pertinente de l'article 78 du Règlement intérieur, qui se lit comme suit :

« En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix à une séance de l'Assemblée générale, si le texte n'en a pas été distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance. »

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale approuve cette proposition.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/63/L.74, intitulé « La situation au Honduras : effondrement de la démocratie », tel qu'oralement révisé. Je voudrais annoncer que les pays suivants se sont ajoutés à la liste des coauteurs : Barbade, Bosnie-Herzégovine, Canada, Cap-Vert, Colombie, États-Unis d'Amérique et Guyana.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/63/L.74, tel qu'oralement révisé?

*Le projet de résolution A/63/L.74, tel qu'oralement révisé, est adopté (résolution 63/301).*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Honduras.

*M. José Manuel Zelaya Rosales, Président de la République du Honduras, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. José Manuel Zelaya Rosales, Président de la République du Honduras, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Zelaya Rosales** (*parle en espagnol*) : La résolution que l'Assemblée générale vient d'adopter à l'unanimité, il y a un instant, grâce au vote de tous les pays membres de cette grande Assemblée, constitue un fort soutien à la dignité des peuples au Honduras et à travers le monde, qui les encourage à lutter pour les seuls principes prônés par la Charte des Nations Unies, les accords internationaux sur les droits de l'homme ainsi que pour les valeurs fondamentales de l'humanité, telles que le droit à la vie, à la liberté, à la justice, à la dignité individuelle et collective, et le droit à la participation civique. Ces principes revêtent une grande importance à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, alors que les défis et les situations deviennent de plus en plus complexes, mais que nous sommes aussi plus forts, plus conscients et disposons de plus d'instruments pour résoudre les problèmes et trouver des solutions de plus en plus mondiales, tout comme l'est le monde actuel, et auxquelles nous nous engageons tous à contribuer.

Cette résolution est historique, significative et offre même au dernier des citoyens du monde les moyens de se battre pour ces grandes conquêtes de l'humanité. D'aucuns méprisent ces conquêtes, et pensent que la force et la violence doivent continuer de l'emporter sur la paix et l'entente encouragées par l'Organisation des Nations Unies. Il ne fait pas l'ombre d'un doute, selon nous, que la promotion systématique du bien commun et l'appel constant à nos meilleures aspirations sont les principes directeurs qui nous aideront à atteindre l'objectif d'un monde meilleur pour lequel nous nous engageons tous à lutter.

Pour notre défense, ainsi que pour celle de nos enfants et des générations futures, l'ONU s'est prononcée à l'unanimité, de même que presque toutes les organisations d'Amérique, à commencer par l'Organisation des États américains; la Communauté des Caraïbes, organisation groupant les pays des Caraïbes, dont beaucoup sont de grands amis du Honduras; les pays de l'Union des nations de

l'Amérique du Sud, qui se sont aussi prononcés unanimement et ont condamné la barbarie et la régression qu'un petit groupe d'usurpateurs veulent imposer à notre pays. De même, le Groupe de Rio, dont font partie tous les pays d'Amérique latine, a adopté hier la même résolution. Les pays affiliés au groupe des pays d'Amérique centrale, à savoir le Guatemala, El Salvador, le Nicaragua, le Costa Rica, le Panama, le Belize et la République dominicaine, se sont retrouvés hier lors d'une grande réunion avec les pays observateurs à Managua et ont adopté la même résolution visant à condamner et à rejeter le coup d'État, et à demander le respect des décisions démocratiques prises au Honduras.

L'organisation des pays d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Caraïbes connue sous le nom de Voie bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine (ALBA) était également à la tête de ces efforts. De même, la Mésio-Amérique, composée du Mexique, de l'Amérique centrale, des Caraïbes et de la Colombie, s'est prononcée officiellement en utilisant les mêmes termes, d'une manière fort avisée.

Nous avons reçu de l'Europe, sous la présidence de l'Union européenne et à travers le Ministre des affaires étrangères et le Premier Ministre espagnol, M. José Luis Rodríguez Zapatero, et à travers S. M. le Roi, les mêmes positions avancées de soutien face à tout acte d'agression contre la démocratie et la volonté souveraine du peuple.

Aujourd'hui, avec cette décision qui vient s'ajouter à celle des pays d'Amérique, nous venons non seulement de ratifier ce que nous avons affirmé auparavant, mais également d'indiquer la direction à prendre pour l'avenir de notre société et de l'humanité. Tous les pays d'Amérique, sans exception, se sont comportés avec une grande dignité face à cet événement atroce qui a eu lieu dimanche dernier, le 28 juin.

À commencer par les États-Unis et en adoptant des résolutions tranchantes dans le même sens, tous les hauts représentants et ministres des affaires étrangères des pays d'Amérique m'ont fait l'honneur de m'appeler ce jour-là, car ils étaient véritablement outragés par les actions des usurpateurs du pouvoir au Honduras.

J'ai reçu un appel de la Présidente Michelle Bachelet du Chili, de la Présidente Cristina Kirchner d'Argentine, du Président Tabaré d'Uruguay, du Président Lugo Fernández du Paraguay, du Président

Lula du Brésil, du Président Alvaro Uribe de Colombie, qui se trouvait justement ici, à Washington, le jour suivant cet événement tragique pour les démocraties du monde, et du Président Felipe Calderón Hinojosa du Mexique, qui présidait hier à Managua la réunion du Groupe de Rio rassemblant tous les pays membres de ce Groupe. Cette réunion a été convoquée avec pour seul et unique but d'affirmer la position du Groupe sur le coup porté à la démocratie le 28 juin au Honduras.

J'ai reçu des appels de tous les présidents des pays d'Amérique centrale : du Président Mauricio Funes d'El Salvador, du Président Álvaro Colom du Guatemala, et du Président Óscar Arias du Costa Rica, qui m'a accueilli ce jour-là lorsque j'ai été pratiquement jeté de l'avion à l'aéroport de San José à 6 h 30 du matin, le jour du coup d'État au Honduras.

J'ai reçu des appels du Président Daniel Ortega du Nicaragua qui accueillait la réunion du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), du Président Martín Torrijos du Panama qui s'est lui aussi directement associé à toutes ces initiatives, et du Président Rafael Correa de l'Équateur qui s'est rendu à Managua précisément pour exprimer sa solidarité avec les démocraties du monde, car lutter pour la démocratie n'est pas l'affaire d'un seul pays ou d'un seul peuple. Lorsque l'on défend un pays et un peuple, on défend tous les pays et toute l'humanité.

J'ai également reçu un appel du Président Hugo Chávez Frías du Venezuela, qui a pris une part active aux événements dès qu'il a commencé à pressentir – presque une semaine avant – qu'une conspiration et un complot se tramaient contre la démocratie hondurienne. En effet, il y avait déjà des signes logiques et très nets que les principes de la dictature émergeaient de nouveau et que l'on fomentait un complot qui s'est soldé par un coup d'État sanglant.

J'ai également reçu un appel du Président Evo Morales de Bolivie qui s'était élevé, au nom des peuples autochtones du monde, pour faire entendre leurs protestations et leur profond malaise. En effet, tous les présidents ont, à un moment donné, ressenti la faiblesse de leurs mandats car ils sont tous ébranlés pendant de tels moments. Bien souvent, ces menaces sont simplement des menaces. Mais, lorsqu'elles deviennent réalité, suite au recours à la force et aux baïonnettes, cela veut dire que nous n'avons pas réalisé des progrès suffisants dans ce monde du XXI<sup>e</sup> siècle.

Le monde est de plus en plus conscient qu'il n'est pas possible d'avoir recours à la violence pour régler des problèmes qu'il est possible de résoudre pacifiquement et par des voies juridiques. Nous possédons les instruments nécessaires aux niveaux international et national dans tous nos pays, dans nos lois et nos constitutions, pour entamer des dialogues et chercher à régler, grâce à nos institutions juridiques, tout problème qui pourrait déboucher à un moment donné sur une faute, un crime ou tout type d'activité qui représente un danger pour nos pays.

Tous les présidents des pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) m'ont également appelé. Je ne les nommerai pas car j'ai du mal à prononcer leurs noms en anglais. Je tiens cependant à mentionner avec déférence le Président Raúl Castro qui nous a accompagnés à La Havane, lui qui ne s'était pas rendu depuis 27 ans en Amérique centrale mais qui était parmi nous hier pour condamner cette violation commise par un corps militaire grossier qui n'obéit qu'à des élites opposées au changement et à la transformation, une constante dans l'histoire du monde. Les groupes conservateurs ont toujours cherché à préserver le statu quo, leur statut social et l'ordre établi et souhaitent que rien ne change.

Mais il y aura toujours quelqu'un qui luttera pour le changement, et ce changement a un prix. Rien n'a été gratuit pour les peuples du monde qui cherchent à conquérir des espaces, conquérir des droits et avoir les instruments pour les défendre. L'ONU est l'un de ces instruments de défense de la démocratie et de la liberté. Aujourd'hui, je salue cette Organisation qui garantit la démocratie dans le monde, une Organisation à laquelle je suis redevable et reconnaissant. Je remercie tous ses Membres et je vous remercie, Monsieur le Président.

Diverses accusations ont été portées contre moi au Honduras, mais je n'ai jamais été jugé. Personne ne m'a invité à comparaître devant un tribunal pour que je puisse me défendre. Personne ne m'a dit quel crime ou quelle erreur j'ai commis. Aucun juge n'a déposé un acte d'accusation contre moi. J'ai accédé à la présidence le 27 janvier 2006 après des élections fort difficiles en 2005. J'ai remporté les élections avec une marge de 4 % à 5 % des voix contre le candidat sortant, alors que j'appartenais à l'opposition.

Nous sommes entrés dans une nouvelle ère pour notre pays, qui repose sur des principes éminemment démocratiques, sociaux et pacifiques, avec un seul symbole : la participation citoyenne. Celle-ci est une

assemblée, et une nation est une assemblée. La participation se doit d'être une assemblée. La participation n'est pas une élite qui légifère ni un groupe de politiciens qui ont des intérêts particuliers ou qui défendent seulement certains intérêts des dirigeants au pouvoir. Seule la participation citoyenne à l'assemblée confère de la transparence à la démocratie, ce dont elle a besoin.

Je croyais que le XXI<sup>e</sup> siècle serait celui du renforcement de la démocratie. Jamais je n'aurais imaginé qu'il serait de nouveau nécessaire de la défendre comme à l'âge de pierre, et l'idée que cela pourrait arriver ne m'avait pas effleuré l'esprit. Je n'aurais jamais cru que je me rendais coupable d'un délit lorsque je me suis exprimé ici même à l'ONU trois années de suite, dénonçant les insuffisances des systèmes nationaux et régionaux tant sur le plan de l'économie, telles que celles révélées ces derniers mois, qu'en ce qui concerne l'exigence permanente de participation démocratique afin d'améliorer les systèmes démocratiques dans nos pays comme au sein des organismes internationaux; lorsque je suis venu ici dénoncer l'injustice du commerce entre les différentes régions du monde; lorsque nous sommes venus demander une véritable amélioration des conditions commerciales afin de redresser les asymétries des petits pays d'Océanie, d'Afrique et d'Amérique latine face aux grandes puissances mondiales. Je n'aurais jamais cru que mes paroles, prononcées ici pour la défense des droits fondamentaux des émigrants, allaient être considérées par une élite hondurienne comme une atteinte au système de privilèges qu'elle défend, simplement parce que j'utilisais un des mes droits fondamentaux : la liberté de pensée, d'expression et de conscience.

Je n'aurais jamais cru que le fait d'augmenter le salaire minimum des travailleurs pour permettre à ces derniers d'amortir le coût de la vie serait perçu par les élites bourgeoises comme une atteinte au développement économique. Je n'ai fait que demander au Ministère du travail quel était le coût de la vie au Honduras. On m'a répondu que le coût de la vie était d'environ 230 dollars pour l'alimentation seule, et rien de plus – l'alimentation seule, sans le transport, le loyer ni les services publics. Ils m'ont répondu que le coût de la vie permettant à une personne de subsister était de 230 dollars. C'est pourquoi personne ne devrait travailler pour moins de 230 dollars, parce que si une famille s'engage pour un montant inférieur, elle ne pourra ni manger, ni envoyer ses enfants à l'école, ni

être en bonne santé. Donnons-lui au moins de quoi se nourrir. J'ai immédiatement reçu 180 plaintes des milieux les plus conservateurs du pays parce que je donnais à manger aux travailleurs.

En tant que dirigeant d'un pays, c'est le moins que je puisse faire. Je ne nie pas que je me suis battu bec et ongles dans les médias pour la liberté de la presse au Honduras. Si un organe d'information a été autorisé par l'État, que l'on nous accorde le droit de répondre, ce que l'on refuse catégoriquement. J'ai lutté pour la liberté d'information car si un fait se produit, il doit être rendu public et commenté, et non manipulé d'une façon qui nuit à la société. Les faits sont déformés en permanence, d'une manière fourbe et manipulatrice. Malgré cela, je me suis fait un devoir de respecter ce droit. Bien qu'ils mentent et manipulent, nous avons été incapables de toucher ne serait-ce que l'un des membres de ces organisations qui ont un effet si néfaste sur la société parce qu'elles manipulent la pensée, qui est la raison essentielle de la présence de l'être humain sur cette Terre. La pensée est la seule caractéristique qui nous distingue des autres espèces, il importe donc de la respecter.

Comme l'a dit une grande personnalité française, je ne suis pas d'accord avec ce que tu dis, mais je donnerais ma vie pour que tu puisses t'exprimer. Nous avons donc nous aussi accepté ces imperfections, mais nous les avons dénoncées dans toutes les tribunes. Je me bats depuis trois ans pour repousser les attaques brutales visant à rejeter tout ce qui se fait dans le pays. Je ne le nie pas, je le dis même avec plaisir : quand je suis arrivé, six honduriens sur 10 vivaient dans la pauvreté, et ceci depuis des décennies et même des siècles. En deux ans, nous avons réussi à réduire l'extrême pauvreté de 10 % grâce à des programmes sociaux, en réalisant la croissance économique du secteur privé. Nous avons atteint une croissance de 7 % en deux ans. Cela a permis de réduire la pauvreté, au même titre que tous les programmes sociaux que nous avons créés au niveau national.

Nous ne savions pas que ceci était un crime. Les problèmes ont commencé parce que certaines personnes vivent de la rhétorique de la pauvreté et, si la pauvreté baisse, ces personnes s'inquiètent car elles n'ont plus rien à dire. Nous ne savions pas que nous allions offenser beaucoup de monde en travaillant directement pour les pauvres, par l'augmentation du salaire minimum, comme je l'ai dit, ou par la collecte de fonds visant à nourrir les pauvres. Nous avons créé des programmes qui leur étaient destinés. Ils nous ont

dit que nous ne devions pas leur donner d'argent parce que cela les rendrait inactifs et fainéants. Toutefois, ils mouraient de faim; 2 millions de personnes ne mangeaient que tous les deux ou trois jours, et leurs enfants mal nourris n'allaient pas à l'école. Je devais donc récolter l'argent où il affluait et le donner aux pauvres.

Malheureusement, ils ont clamé que j'étais un populiste, que je devenais communiste et que j'allais ruiner le pays. Au Honduras, l'injustice prévaut, et l'injustice est avant tout provoquée par les inégalités, par les lois qui créent des inégalités entre les êtres humains. Les êtres humains naissent inégaux. Les pays sont inégaux; il y a les petits et les grands pays. Certains ont tout et d'autres n'ont presque rien. Je ne sais pas qui s'est chargé de la répartition. Quand je suis né, le monde était ainsi. Il est toutefois entendu que les systèmes, les organisations de pays et les organisations internationales sont censées réduire ces inégalités et non les exacerber.

Cependant, il se trouve qu'au Honduras, la plupart des lois, que j'ai toutes respectées, intensifient les inégalités, les perpétuent et les gravent dans le marbre. J'ai dénoncé cet état des choses et j'ai soumis au Congrès des projets de lois qui ont été mis de côté, et cela constitue un délit. Par exemple, une loi a traîné au Congrès pendant huit mois, et c'est la raison pour laquelle nos relations sont tendues. J'ai soumis un projet de loi qui rendrait obligatoire, pour les personnes qui ont des employées domestiques – qui représentent un demi-million, voire un million de personnes – de les affilier à la sécurité sociale afin qu'elles et leurs enfants aient droit aux services de santé. Le Congrès est resté saisi du projet pendant huit mois, et ils disent qu'affilier les employées domestiques à un régime de sécurité sociale revient à s'opposer au Congrès.

C'est la raison pour laquelle nous sommes dans cette situation aujourd'hui. Pour résumer cette histoire au long cours, je suis convaincu que le peuple hondurien a le droit de participer à sa démocratie, pas simplement pour élire des hommes et des femmes qui, quand ils entrent en fonctions, se vendent pour des intérêts particuliers. Tous ne le font pas; certaines personnes sont honnêtes et compétentes, mais beaucoup d'entre elles, une fois entrées en fonctions, trahissent celui qui les a élues : le peuple. Elles commencent à s'allier aux élites, aux groupes de privilégiés.

Le peuple hondurien a le droit de donner son opinion sur l'économie, le progrès social et le développement. À notre surprise, le Congrès a promulgué la semaine dernière une loi sur le plébiscite et le référendum.

La loi sur le plébiscite et le référendum dispose qu'au Honduras, il peut être recouru au plébiscite et au référendum pour toutes les questions, hormis les questions budgétaires, fiscales, économiques, les traités internationaux et les problèmes sociaux. À quoi sert donc d'avoir approuvé une telle loi? Est-ce simplement pour demander au peuple s'il fait jour ou nuit ou s'il a chaud ou froid? Pour ma part, je me suis appuyé sur une loi, qui fut la première approuvée par mon gouvernement, le tout premier jour de mon entrée en fonctions, car ce jour-là j'ai dit au Congrès que si cette loi n'était pas approuvée d'ici la soirée, je ne pourrais prendre mes fonctions le lendemain matin faute de disposer de cet instrument indispensable pour gouverner.

Le Congrès a certes passé la nuit à modifier le texte de loi, mais le lendemain j'ai prêté serment au stade national, fort de la loi sur la participation citoyenne qui stipule que les citoyens du Honduras, hommes et femmes, ont le droit de demander au pouvoir étatique d'être consultés sur les sujets d'intérêt général qui les concernent ou qui les touchent.

Appliquant cette loi, j'ai reçu 400 000 requêtes de personnes demandant qu'il y ait une consultation sur les diverses réformes constitutionnelles possibles pour le pays, des réformes que je ne vais pas personnellement mener à bien, compte tenu de la durée du mandat de mon gouvernement. Mais j'ai juré de remplir mon mandat jusqu'au 27 janvier de l'année prochaine, et je demeure aujourd'hui Président du Honduras, même si ce groupe ne veut pas le reconnaître.

J'ai appliqué cette loi, j'ai répondu à ces demandes et je me suis employé à encourager une enquête d'opinion pour connaître les vues du peuple hondurien. Cela aussi a été considéré comme un délit. Cette enquête n'a aucun caractère contraignant d'un point de vue juridique. Il s'agit d'une enquête comme celles que mènent les instituts de sondage, tels Gallup ou Arturo Coralles, dans mon pays. Elles servent à prendre le pouls de l'opinion publique, à connaître les tendances et à savoir ce que pense la population.

Cette enquête n'a donc aucun caractère contraignant, officiel ni coercitif, pourtant un juge, à

qui on a, bien entendu, forcé la main puisque le complot en faveur du coup d'État était déjà en marche, l'a déclarée illégale, bien qu'elle s'appuie sur la loi. Mais un juge ne peut annuler une loi, seul le Congrès peut le faire. Du moins, c'est ainsi que je conçois la démocratie. Chaque loi vient compléter la démocratie parce qu'elle garantit les droits de l'homme. Les constitutions de tous les pays de par le monde, y compris celle des États-Unis, comportent toujours un article qui stipule qu'aucune loi, aucun mandat, aucune résolution ne peut remettre en cause les garanties que cette constitution accorde aux citoyens du pays en question. Ces garanties font partie intégrante de nos droits naturels, et pendant des siècles, l'humanité a payé de son sang pour que ces garanties soient inscrites dans les lois et que personne ne puisse les modifier. Le Congrès des États-Unis ne peut changer les garanties accordées aux citoyens des États-Unis. Aucun Congrès et encore moins un juge d'une juridiction inférieure, qui n'en a même pas référé à ses instances supérieures, ne peut déclarer cette consultation, cette enquête citoyenne, illégale. Cela reviendrait à rogner nos droits, à remettre en question nos garanties constitutionnelles parce que cela enfreindrait la loi. Dans le cas présent, cette décision participe d'un coup d'État.

Sur ordre d'un juge, j'ai été arrêté et expulsé violemment de mon pays. Les forces armées se sont soulevées et maintiennent le pays dans un état de paralysie depuis quasiment trois jours. Elles ont ouvert le feu sur des bus transportant des passagers. À la date d'hier, près de 160 personnes ont été blessées et arrêtées dans la rue. Plusieurs ministres du Gouvernement ont été arrêtés et envoyés en exil. À la date d'hier, quelques 140 personnes ont été blessées et battues. Le peuple est dans la rue. Les travailleurs ont décrété une grève générale dans le pays. Les entreprises sont paralysées. Les entreprises de transport se sont mises en grève, de même que les taxis dans les villes. Les enseignants ont décidé de rester chez eux et ont décrété une grève générale jusqu'à ce que l'état de droit, pour lequel ils ont voté et dans lequel ils ont foi, soit rétabli.

Les militaires occupent les aéroports. Des militaires en uniforme ont été dépêchés dans toutes les stations de radiodiffusion pour que ces dernières n'évoquent pas la situation et se contentent de passer de la musique ou de parler de sujets sans importance. Le pays est en état de choc. Au vu et su de tous, les militaires ont commis un crime, un crime de lèse-

humanité, un crime qui est condamné par tous les membres de la communauté internationale, quel que soit leur pays d'origine. Chaque fois que la force brutale l'emporte sur la raison, l'humanité retourne à son stade primitif, l'homme retourne à son état primitif, aux temps des cavernes et de la loi de la jungle où seule compte la force.

Ce matin, en répondant ainsi à l'invitation de l'Assemblée, je me sens de plus en plus attaché à l'humanité. Je ne crois pas en effet que l'homme soit un loup pour l'homme. Certes, l'homme lutte et rivalise avec l'homme, mais je crois dans le principe chrétien qui veut que les hommes sont frères et qu'en chacun il y a quelque chose de bon et de sacré. Il existe toutefois des individus qui ne cherchent qu'à réveiller le mal, la méchanceté et la perfidie qui sommeillent en chacun, et ces individus ne doivent pas rester impunis. Ils doivent être sévèrement sanctionnés afin que de tels actes ne se reproduisent nulle part dans le monde.

Dimanche dernier, 15 000 urnes en carton ont été distribuées afin de collecter les questionnaires établis dans le cadre de l'enquête d'opinion et remplis sur une base volontaire. Au Honduras, il est nécessaire de procéder ainsi à une enquête de telle envergure, et nous espérons d'ailleurs toucher 1,5 million de personnes, parce que dans les zones rurales du pays, il n'y a pas de téléphone, ni de bureau de poste. Si je m'étais trouvé en Suisse ou en Suède, à Stockholm par exemple, j'aurais pu réaliser cette enquête par téléphone ou par poste, mais au Honduras, il y a des zones très isolées, des petits villages, des hameaux dispersés ça et là dans un territoire rural très étendu. Les habitants de ces zones n'ont même pas accès à la presse écrite. Mais comment pouvait-on encore recueillir leur opinion quand les forces armées ont refusé de distribuer le matériel nécessaire à l'enquête, alors qu'elles en ont les moyens logistiques et qu'elles le font depuis 30 ans. L'armée a dit non et s'est soulevée. J'ai donc annoncé qu'il n'était pas possible de réaliser l'enquête.

C'est alors que la société elle-même s'est mobilisée, que les ouvriers, les représentants syndicaux, les fermiers, les associations de villageois, les groupements d'autochtones se sont mobilisés et ont dit : « Donnez-nous le matériel et nous allons distribuer nous-mêmes l'enquête du Président ». J'ai alors pris la tête d'une marche, ce qui là encore a été considéré comme un délit, alors que la liberté de circulation est un droit dans mon pays. J'ai dirigé une marche rassemblant plus de 1 000 citoyens honduriens

afin de récupérer le matériel électoral dans les locaux de l'armée de l'air hondurienne. Lorsque je suis arrivé sur place, j'ai été rassuré par les militaires qui m'ont dit : « Monsieur le commandant en chef, vous avez été élu par le peuple, ce que nous respectons. Que désirez-vous? » J'ai répondu : « Nous voulons que vous nous remettiez le matériel nécessaire à l'enquête ». Ils ont dit : « Pas de problème, passez » et ils m'ont remis le matériel. J'en ai informé la population et en l'espace de 24 heures, les citoyens ont commencé à distribuer ce matériel dans tout le pays. Ils ont réussi en 24 heures ce qu'il avait fallu six mois pour planifier.

Des observateurs de 37 pays, y compris de l'Organisation des États américains (OEA) sont arrivés samedi au Honduras. Le Congrès s'est réuni et a déclaré l'OEA « persona non grata », parce qu'elle était là pour observer le déroulement de l'enquête, ainsi que les observateurs des 37 pays qui étaient arrivés samedi.

Samedi soir, j'ai retrouvé les ambassadeurs du monde entier qui sont accrédités au Honduras, ainsi que les représentants des 37 pays. Je suis ensuite allé participer à une émission de télévision jusqu'à 2 heures du matin, et j'ai donné des instructions concernant la manière d'effectuer l'enquête, pour que règne la paix et non pas la violence. Je suis adepte de la non-violence, je ne suis pas quelqu'un qui utilise des armes, je m'oppose toujours à la violence, par conviction.

J'étais à la télévision jusqu'à 2 heures, heure à laquelle je suis sorti pour aller immédiatement m'entretenir avec les personnes qui allaient faire ce qu'on appelle « la sortie des urnes », c'est-à-dire des sondages à la sortie des bureaux de vote, à 10 heures, 14 heures et 16 heures, pour planifier comment on allait donner les statistiques, tout d'abord les officieuses et, le soir, vers 20 heures, le résultat final du décompte rapide, comme ils disent, d'au moins un échantillon des votes pour déterminer la tendance du oui et du non.

Quelle était la question inscrite sur le bulletin? C'était : « Voulez-vous que l'on place une quatrième urne lors des prochaines élections? ». En d'autres termes, cela garantissait qu'il y aurait des élections. Au Honduras, la première urne est pour le Président, les autres pour le maire et les députés. La quatrième était destinée aux questions d'intérêt national, comme la participation citoyenne d'une éventuelle Assemblée constituante dans le prochain Gouvernement, parce que cette quatrième urne concernerait des élections

auxquelles je ne participerai pas. Je m'en vais, mais je veux laisser derrière moi une réforme. Je m'en vais, mais je veux donner au peuple la possibilité de jouir de droits de participation et, en plus, qu'il fasse valoir ces droits.

Le slogan de ma campagne, il y a trois ans et demi, était « Le pouvoir citoyen », c'est-à-dire comment donner aux citoyens les moyens de revendiquer leurs droits. Évidemment, cela doit aller de pair avec plus d'éducation, plus de santé, plus de programmes d'alphabétisation. C'est comme cela que l'on autonomise les citoyens. Tel était l'objectif de cette enquête. La première loi que j'ai entérinée visait à atteindre cet objectif.

J'ai toujours été très clair sur la manière de corriger les défauts de la démocratie et les inégalités de nos lois. Il suffit de renforcer la participation des citoyens. Avec des citoyens forts, une société civile forte et un peuple conscient de ce qu'il vaut, les chefs qui nous ont toujours dirigés deviennent moins imposants et plus justes. Bien sûr, même les justes se laissent tenter. Si vous laissez les portes ouvertes, les gens en profitent. Laissons le pouvoir au peuple, n'ayons pas peur du peuple. Pendant la révolution française, on s'opposait à la participation du peuple parce qu'on savait qu'il ne savait ni lire ni écrire. Comment peuvent diriger ceux qui ne savent ni lire ni écrire, les analphabètes, les humbles? Comment peuvent-ils gouverner?

Nous avons fait notre choix. Nous avons décidé que la voix du peuple était la voix de Dieu, et qu'il fallait la respecter. Si nous n'y croyons pas, ne parlons plus de démocratie. Au nom du ciel, la démocratie est le peuple! Tous ceux qui ont étudié la question sont arrivés à la conclusion que le peuple doit commencer à prendre part au débat, et ne pas être cantonné à élire des représentants.

La question était : « Voulez-vous que l'on dispose une quatrième urne lors des prochaines élections, pour consulter le peuple? » La quatrième urne servirait aux consultations, pas à la prise de décisions. Des consultations sur la possibilité que, dans le prochain Gouvernement, l'on instaure une Assemblée constituante qui révisé notre structure constitutionnelle et qui puisse faire participer ouvertement le peuple, étant donné qu'au Honduras la participation directe du peuple est interdite. La Constitution la limite et l'interdit.

J'ai déjà parlé du plébiscite et du référendum. Certains articles de la Constitution sont inscrits dans la pierre et, selon les législateurs, ne peuvent pas être modifiés. Or, même les pierres peuvent se transformer, mais certains esprits sont totalement fermés au changement. Cette question n'engageait absolument pas l'État, car si le peuple s'était prononcé favorablement, il s'agissait juste d'une possibilité de soumettre une initiative au Congrès, afin qu'il consente par la suite à la quatrième urne.

Tout cela a été expliqué à la télévision et à la radio jusqu'à 2 heures, et j'ai ensuite rencontré les instituts de sondage. Je suis rentré et je suis arrivé chez moi à presque 4 heures. Je devais donner le premier suffrage, le premier vote, la première opinion, pour utiliser les termes consacrés, à 7 heures du matin pour lancer les sondages d'opinion avec les chaînes au niveau national.

Tout a donc commencé aux environs de 5 h 15, alors que j'avais peu dormi à cause de toutes ces activités, à peine une heure. J'habite dans un pavillon de classe moyenne, dans un quartier très résidentiel du centre de Tegucigalpa. Ma maison fait 14 mètres de large sur 20 mètres de long. C'est une petite maison. J'y ai toujours vécu et je continuerai à y vivre toute ma vie. Je n'ai pas d'autre résidence à Tegucigalpa. J'ai un ranch, puisque je viens d'une région rurale, où je possède des terres. Là-bas, je cultive la terre, je suis agriculteur et éleveur. Mais, à Tegucigalpa, cette maison est tout ce que ma famille possède. C'est donc là que je dors. Ma chambre donne sur la rue.

À 5 h 15 du matin, toujours endormi, j'ai commencé à entendre des cris, des coups, des coups assénés sur les portes d'entrée d'en bas, des cris épouvantés. Je me lève en pyjama, je me dirige vers la fenêtre et je l'ouvre. Je vois tout un bataillon d'individus armés, encagoulés, portant des fusils, qui poussent mes gardes, les attachent et se battent au corps à corps dans la rue. Ce sont des moments que je voudrais oublier, parce que cela me brise le cœur de voir l'humanité tomber si bas.

Voici alors ce qui s'est passé. J'ai levé les yeux au ciel et j'ai dit : « Seigneur, qu'est-ce que c'est que ça? Est-ce pour cela que tu m'as fait venir au monde, pour me faire connaître la barbarie encore une fois? » J'ai dit, que le Seigneur me pardonne, « Seigneur, tu m'as trahi. Que veux-tu? » Les baïonnettes étaient sorties.

À ce moment-là, on a entendu les mitraillettes; ils ont commencé à sonner et ont brisé les gonds de ma porte d'entrée. Après avoir neutralisé la garde, un groupe de 10 à 15 hommes qui me protègent tous les jours, après les avoir attachés, soumis et frappés avec force – en effet, certains ont été battus, mais ils ont été emmenés en prison et personne ne sait ce qu'ils sont devenus – alors à ce moment-là, ils ont commencé à casser la porte d'entrée.

Chez moi, il n'y avait que ma fille de 21 ans, qui était dans une autre chambre, et moi-même, ainsi que les employés en bas. Je suis immédiatement descendu en courant, toujours en pyjama, j'ai dévalé les escaliers et je me suis protégé des balles, qui volaient de part et d'autre. Les coups de feu d'armes lourdes ont commencé à se faire entendre, très fort. Je me suis réfugié derrière l'un des appareils de climatisation qui se trouvent dehors. Ensuite, ils sont entrés – après avoir fait céder les gonds, ils ont brisé les portes à coups de crosse – et ils m'ont immédiatement mis en joue. J'avais mon téléphone cellulaire à la main parce que j'étais en train de voir avec les journalistes s'ils pouvaient dénoncer ce qui se passait. J'étais en ligne avec un journaliste. Alors, tandis qu'au moins huit fusils lourds étaient braqués sur moi, dont l'un sur mon visage, tous les assaillants encagoulés et dont on ne voyait que les yeux, casqués, armés de la tête aux pieds et portant des gilets pare-balles et des fusils, des pistolets et des poignards, certains pointant leurs armes sur mon torse et d'autres sur le visage, me disaient « Lâche le téléphone, sinon, on va tirer! C'est un ordre militaire, Lâche le téléphone! Lâche-le, on va tirer! Lâche-le téléphone! » Ils encerclaient tous votre humble serviteur.

À la fin, l'un d'eux s'est approché et m'a arraché le téléphone des mains. Je leur ai dit : « Si on vous a ordonné de me tuer, tirez. Je ne peux rien faire d'autre. Faites-le. Vous avez l'ordre de m'assassiner. Faites-le maintenant. Ne me faites pas souffrir plus longtemps. Faites-le tout de suite. » Ils m'ont attrapé chaque bras et m'ont dit : « Nous allons te conduire à l'extérieur. » Ils m'ont attrapé, m'ont fait monter dans un véhicule, après 15 minutes je suis monté dans un avion, et en 45 minutes j'étais au Costa Rica, à l'aéroport, en vêtements de nuit. Ma fille ... je ne peux pas vous le raconter parce que j'ai la gorge nouée de douleur et de colère.

Le Président Óscar Arias s'est rendu à l'aéroport et s'est occupé de moi personnellement. Le Costa Rica est un pays où il n'y a pas de coups d'État. C'est un

pays qui pratique la démocratie, il me semble d'ailleurs que c'est la plus ancienne démocratie d'Amérique, après celle des États-Unis, et il ne possède pas d'armée. Comme je le disais, j'ai commencé à recevoir des appels de la part de tous les Présidents. Ensuite, je me suis demandé : « Est-ce cela la démocratie que nous allons défendre ? Est-ce cela la barbarie en laquelle nous croyons ? » Nous régressons, nous revenons au temps de la dictature.

Dans les années 80, j'ai lutté pour le retour de l'ordre constitutionnel dans mon pays, après la dictature. Nous sommes une toute jeune démocratie, qui aura une trentaine d'années l'année prochaine. J'ai lutté parce que je m'opposais aux disparitions. Dans notre pays, des centaines de familles disparues n'ont toujours pas été retrouvées, et des mères et des orphelins ont lutté pour qu'on leur explique où étaient leurs proches. Ils n'ont jamais vu de cadavres. J'ai lutté contre la dictature, parce que je n'étais pas d'accord, parce que la dictature est répressive.

C'est ce qui se passe à présent au Honduras. La dictature et la répression se sont de nouveau installées dans le pays. J'ai lutté pour la mise en place d'un nouveau système que le peuple appuie, mais les élites le rejettent. Elles s'en accommodent, mais je pense qu'à la longue, à partir du moment où il existe une pression, au lieu de recourir à la voie juridique, la voie appropriée, on finit par utiliser la force brutale. Nous revenons en arrière, et la criminalité étatique est de retour. Si je prends la parole ici, c'est tout d'abord pour condamner ces actes.

Je ne veux pas être considéré comme un Président qui veut rentrer dans son pays pour la simple raison qu'il en est le Président. Pour moi, être ou ne pas être Président n'est qu'une question de vie, de lutte pour la société, de service, rien de plus. Cela n'a aucun sens.

Le poète hondurien Alfonso Guillén Zelaya, qui portait précisément le même nom de famille que moi, puisqu'il est l'un de mes ancêtres, disait que ce qui importe dans la vie n'est pas d'être poète, artiste ou philosophe, mais d'être digne, heureux et satisfait de son œuvre et de faire les choses bien, quel que soit le niveau, tant que l'on en est satisfait.

Être Président représente une possibilité importante de servir, mais j'exige le rétablissement du droit auquel j'ai fait confiance, et le droit grâce auquel mes enfants, mes petits-enfants, mes arrière-petits-enfants et les générations futures auront un instrument pour lutter, même s'ils sont pauvres.

Roque Dalton, poète salvadorien, a dit que le problème dans le monde vient de ce que les lois sont toujours élaborées par les puissants et les riches, et comme les pauvres ne participent pas, c'est pour cela qu'ils sont si nombreux. Le jour où les pauvres feront les lois, il n'y aura plus de pauvres et nous aurons tous des conditions de vie meilleures.

Nous condamnons catégoriquement, de toute notre force, ce qui se passe actuellement au Honduras, mais pas seulement parce que je suis le Président séquestré et expulsé de force de ce pays. S'il s'agit d'un précédent, j'imagine comment vont se sentir les Présidents et Présidentes du monde entier en pensant que l'armée va les renverser de façon violente si quelqu'un dit quelque chose ou désapprouve quelque chose.

Il n'existe pas une seule loi, dans mon pays, qui prévoit la destitution du Président, ni même de jugement pour le condamner. Un référendum de destitution devrait être organisé, c'est d'ailleurs l'une des réformes que nous avons prévues pour le prochain Gouvernement. Si le Président manque à ses devoirs, il doit s'en aller, mais sur décision du peuple, qui l'a lui-même élu. Il est le seul juge.

Dans mon pays, le Congrès ne peut pas nommer le Président, ce qui serait aberrant. Dans ce cas, le Congrès pourrait-il aussi nommer un député, un maire ou un sénateur ? Seul le peuple en a le pouvoir. En Amérique, aucun Congrès ne nomme de président. Les présidents sont élus par le peuple. J'ai été élu par le

peuple, et ce respect, je le mérite, tout comme le méritent le peuple, la dignité hondurienne et ceux qui ont pris cette décision qui n'a pas été prise directement par moi. Nous avons le devoir de servir et d'aider ceux qui nous ont confié ce mandat.

Les crimes ne doivent pas rester impunis. Je suis chrétien et je pardonne toujours, mais je n'aime nourrir de haine envers qui que ce soit. J'ai toujours pardonné, même à ceux qui m'ont fait du mal. Mais l'histoire, le peuple et la dignité des nations ne pardonneront pas la barbarie qui frappe notre pays, qui nous a exposés aux yeux du monde entier et qui a anéanti tout ce que nous avons conquis avec tant d'efforts, d'amour et de soin.

Abraham Lincoln a affirmé dans son discours de Gettysburg que « le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple ne disparaîtra pas de la terre. » C'est ce que nous désirons le plus, nous les citoyens du XXI<sup>e</sup> siècle, et c'est ce que les citoyens du monde, de tous les pays du monde, sont venus défendre aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vous remercie tous de votre nombreuse participation à la présente séance où le Président Zelaya est venu prendre la parole devant l'Assemblée générale. Je crois qu'il s'agit d'une séance véritablement historique et très importante.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 20 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 14 heures.*